

# COURRIER DE LA SAMBRE.

N° 105.

MARDI.

3 AOUT 1830.

PAYS-BAS. — Namur, 2 août.

Le Lal que donnera la Société d'Harmonie de Namur est fixé à jeudi, 5 août : il aura lieu à l'ancienne salle, rue de l'Allée Verte, à neuf heures.

— Quand les ministres seraient des hommes infaillibles, quand toutes les mesures, quand toutes les actions du gouvernement seraient des modèles de sagesse, quand elles ne sortiraient jamais des bornes constitutionnelles et n'auraient toutes qu'un seul but, celui de faire jouir la nation de la plus grande portion de liberté et de bonheur possibles, encore devrait-il se trouver des écrivains qui désapprouveraient ces mesures et ces actions, parce qu'il est vrai de dire que même sur les choses les plus évidentes, toutes les opinions ne sont pas toujours d'accord. LE BON DE SEIGNS.

— Par arrêté du 2 juin dernier, S. M. a accordé aux sieurs L. F. J. de La Minne, à Liège, J. J. Jamette, à Amay et F. de Live dit l'Espagne, à Ampsin, maintenue de concession, et pour autant que de besoin, concession de mines de houille gisantes sous la commune d'Ampsin, et ce sous une étendue en superficie de quatre-vingt-quinze bonniers soixante-dix-neuf perches et quatre-vingts aunes carrées.

FRANCE. — Paris, 31 juillet.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le gouvernement provisoire a pourvu aux nominations suivantes :

MM.

Gnisot, à l'instruction publique.

Le général vice amiral Truguet, à la marine.

Le général Gérard, à la guerre.

Sébastiani, aux affaires étrangères.

Le baron Louis, aux finances.

Dupin aîné, aux sceaux.

Duc de Broglie, à l'intérieur.

Bavoux, préfet de police.

Chardel, directeur des postes.

Alexandre Laborde, préfet de la Seine.

(Communication du Gouvernement.)

Pressés par les événements, dont les effroyables conséquences s'aggravent d'heure en heure, les députés qui se sont réunis ont fait les protestations suivantes, dans des termes tels qu'elles puissent réunir l'unanimité de tous les députés qui veulent le maintien de nos institutions. Leurs patriotiques démarches apporteront bientôt, il faut l'espérer, un terme aux anxiétés de la France et aux malheurs qui ont déjà frappé la capitale, et coûté la vie à tant de citoyens.

## PROTESTATION DES DÉPUTÉS.

Les soussignés, régulièrement élus à la députation par les collèges d'arrondissements ci-dessus nommés, en vertu de l'ordonnance royale du..., et conformément à la charte constitutionnelle et aux lois sur les élections des..., et se trouvent actuellement à Paris.

Se regardent comme absolument obligés, par leurs devoirs et leur honneur de protester contre les mesures que les conseillers de la couronne ont fait naguère prévaloir pour le renversement du système légal des élections et la ruine de la liberté de la presse.

Lesdites mesures, contenues dans les ordonnances du... sont, aux yeux des soussignés, directement contraires aux droits constitutionnels de la chambre des pairs, aux droits publics des Français, aux attributions et aux arrêts des tribunaux, et propres à jeter l'état dans une confusion qui compromet également la paix du présent et la sécurité de l'avenir.

En conséquence, les soussignés inviolablement fidèles à leur serment, protestent d'un commun accord, non seulement contre lesdites mesures, mais contre tous les actes qui en pourraient être la conséquence.

Et attendu d'une part que la chambre des députés n'ayant pas été constituée, n'a pu être légalement dissoute; d'autre part, que la tentative de former une chambre des députés, d'après un mode nouveau et arbitraire, est en contradiction formelle avec la charte constitutionnelle et les droits acquis des électeurs : les soussignés déclarent qu'ils se considèrent toujours comme légalement élus à la députation par les collèges d'arrondissement et de département dont ils ont obtenu les suffrages, et comme ne pouvant être remplacés qu'en vertu d'élections faites selon les principes et les formes voulues par les lois.

Et si les soussignés n'exercent pas effectivement les droits, et ne s'acquittent pas de tous les droits qu'ils tiennent de leur élection légale, c'est qu'ils en sont empêchés par une violence matérielle.

Tous les députés présents ont signé, et tous ceux qui arrivent s'empressent d'y apposer leur signature.

On a remarqué que les étrangers Russes, Anglais, Allemands, ont aidé de tous leurs vœux les défenseurs de la Charte. Ils les ont reçus chez eux quand ils ont été blessés; ils leur ont apporté des rafraîchissements et des vivres; ainsi toute l'Europe aura pris part en quelque chose à cette mémorable journée du 29 juillet.

Le 50<sup>e</sup> de ligne et le 15<sup>e</sup> léger, maintenant de retour à Paris dans leurs casernes, ont quitté hier Saint-Cloud en passant à travers les bois de Belle-Vue et de Meudon. La garde royale a fait feu contre eux. Cette circonstance est bien grave! Les chefs des régiments de la garde veulent donc briser les liens de l'union militaire et signaler la garde à la haine de toute l'armée. Alors c'en est fait du parti anti-national.

Les citoyens qui ont sauvé hier le général Excelmans de la fureur populaire, au moment où il a cru pouvoir s'interposer au nom du roi entre les combattants, sont M. Barthélemy, auteur de *la Villéjade*, et M. Guillemot.

Une estafette a été arrêtée aux barrières et conduite à la commission séante à l'hôtel-de-ville. Le courrier était déguisé et couvert d'une blouse. Ses dépêches étaient destinées pour Vincennes. Elles ont été remises au général commandant qui a pris des mesures en conséquence.

On a arrêté ce matin à la bourse un individu qui tentait de mettre le feu aux poudres qui y sont renfermées. Il a été de suite conduit au quartier-général.

Le 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers de la garde qui était en garnison à Beauvais s'est présenté au pont de Neuilly. Les habitans, qui avaient barricadé le pont, les ont repoussés à coups de fusil. Ils se sont repliés sur Saint-Cloud.

D'autres cuirassiers, ou peut-être les mêmes, ont passé au pied de Montmartre; ils viennent d'être repoussés par les habitans de Batignoles, de Clichy et de Monceaux.

Une ordonnance du gouvernement provisoire proroge de 10 jours les échéances des effets de commerce.

A voir Paris aujourd'hui, on ne saurait croire quel brillant spectacle! C'est un camp, c'est une ville; nous

hommes à un siège, nous sommes à un jour de fête! Les uns construisent ou réparent des barricades, les autres chantent et se félicitent; tout est calme, et tout est grave cependant et solennel. Vous voyez de gros fusils entre les mains de jeunes gens de vingt ans qui s'en sont servis comme feraient de vieux soldats; vous rencontrez des soldats d'autrefois, honnêtes ouvriers d'aujourd'hui, qui, parés de cuirasses brillantes et de casques dorés, parcourent la ville en vainqueurs qui n'abusent pas du triomphe. A présent chaque corps de garde appartient à la garde nationale; elle est partout.

Il existe vis-à-vis le Louvre, sous la colonnade, et vis-à-vis l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, une place nue qui est entourée d'une simple barricade en bois : c'est dans un coin de cette place et du côté de la Seine qu'ont été ensevelis aujourd'hui d'héroïques citoyens qui ont succombé dans les journées des 28 et 29. On a creusé deux grandes fosses dans lesquelles quatre-vingts cadavres à peu près ont été placés entre deux couches de chaux vive; les morts étaient apportés dans de grands fourgons et retirés l'un après l'autre. Un frère a reconnu son frère; le cadavre était ensanglanté et presque méconnaissable; cependant le frère de la victime s'est jeté sur ce corps avec des cris et des plaintes : le jeune homme a voulu couper une mèche de cheveux à ce cadavre; on lui a prêté un couteau, il a coupé les cheveux, il a embrassé son frère, après quoi il l'a abandonné à la fosse qui le réclamait. Les citoyens ont rendu à ces corps tous les honneurs dus aux soldats et aux chrétiens. Ils ont déchargé leurs fusils sur cette vaste tombe, ont appelé un prêtre de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois : M. l'abbé Paravey est venu en habits sacerdotaux et a béni la terre des morts; la garde nationale a reconduit M. le curé jusqu'à sa porte. Quelle guerre! quelle histoire! quel peuple! En ce moment il élève sur le champ de repos une croix de bois sur laquelle on lit pour toute inscription funéraire

*Aux Français morts pour la liberté!*

—La nouvelle des événements avait produit à Versailles une vive fermentation. Un petit nombre de gardes du corps, qui occupait l'hôtel de l'avenue de Paris, avait tiré sur le peuple et blessé deux individus. La garde nationale à pied et à cheval, spontanément réunie, a eu la générosité de les laisser évader sous des habits bourgeois.

A dix heures du soir, le général Bordesoulle est arrivé avec sa division, forte d'environ 5000 hommes de toutes armes. On y remarquait un détachement de la gendarmerie de Paris, et le régiment des cuirassiers, qui, parti de Beauvais, n'avait pu se diriger sur Paris, par l'opposition qu'y ont mis les habitans de Saint-Denis.

Le maire de Versailles a refusé l'entrée de la ville à M. le général Bordesoulle. Cependant, comme la garde nationale de la ville était hors d'état d'opposer aucune résistance, il a été convenu que la division bivouaquerait hors de portée de fusil, et entrerait en ville le lendemain, 30 courant, au matin; ce qui effectivement a eu lieu.

Au même instant arrivait à Versailles le régiment de la garde, détaché en Normandie; ensorte que les forces du général Bordesoulle montent à environ 6000 hommes.

Ces troupes ont des avant-postes échelonnés jusqu'à Sèvres. Sur les hauteurs qui dominent la rivière, est placée l'artillerie de la garde.

Les Suisses se sont rendus. Le peuple s'est contenté de les désarmer.

Les maires des communes rurales des environs de Paris ont pris des mesures pour organiser la résistance légale.

Ce matin, pendant que les députés délibéraient sur l'état des choses, une lettre a été remise au général Gérard : elle était d'un des commandans des régimens de la garnison de Paris. Il mandait au général de lui envoyer un colonel, et que le général marcherait sous ses ordres. Le général a aussitôt envoyé un de ses aides-de-camp, qui a pris le commandement du régiment.

Une demande du même genre lui a été adressée par le commandant d'un autre corps : la même chose a eu lieu. Le général Gérard a pris le commandement de ces deux corps en leur adressant une vive allocution pour les remercier de préférer à tout, la patrie et le véritable honneur.

Après quinze ans d'un règne odieux et déshonorant, la maison de Bourbon est, pour la seconde fois, exclue du trône. La chambre des députés a prononcé aujourd'hui cette grande détermination, en appelant à la lieutenance générale du royaume la maison d'Orléans.

Cette satisfaction était due à la nation française, qui avait souffert pendant quinze ans un gouvernement incapable, vexateur, prodigue et injurieux pour elle.

Il y a quinze ans que la France ne pouvait plus prononcer avec éloge le nom glorieux des hommes qui l'avaient affranchie en 1789. La révolution passait pour un acte dont elle devait déjà se repentir, et demander pardon. Elle était obligée de s'excuser d'avoir voulu être libre.

Tous les braves de l'ancienne armée en étaient presque à excuser leurs victoires, ou bien étaient comme obligés de recevoir d'une main ennemie la confirmation de leur gloire.

Le commerce était sans protection. Nos intérêts extérieurs étaient livrés au hasard d'alliances calculées dans ce qu'on appelait un intérêt de dynastie. Il faut être ami de tout le monde, mais il faut n'être faible pour personne.

Nos finances étaient livrées à un affreux gaspillage; nos routes dans un état affreux. La France, qui est la nation la plus civilisée de l'Europe, avait les routes les plus mauvaises. Nos places fortes étaient toutes démantelées. On avait donné aux émigrés un milliard qui aurait pu servir à mettre nos routes et nos places fortes dans le plus bel état.

La nation française était soumise au commandement de princes incapables, dégénérés, et sans aucun rapport d'esprit avec elle.

Le trône devait passer d'un père faible, et cependant obstiné, dépourvu de toutes lumières, à un fils sans intelligence, et sans connaissance des intérêts qu'il avait à régir.

L'avenir de la France était aussi sombre que son présent.

Enfin, cette famille déchue a fait couler des flots de sang français pour la cause d'un pouvoir usurpé, celui qui était contenu dans les ordonnances.

Du reste, la punition ne s'est pas fait attendre.

Lundi, les ordonnances attentatoires à nos droits ont paru, et, aujourd'hui vendredi, la déchéance est prononcée.

La chambre a senti qu'il fallait établir un gouvernement, pour remplacer celui qui vient d'être détruit. Nous avons besoin d'une organisation prompte, forte et active. Placés au milieu de l'Europe, entre une foule de puissance rivales, il nous faut un gouvernement stable et ferme. La république, qui a tant d'attrait pour les esprits généreux, nous a mal réussi il y a trente ans. Livrée aux rivalités des généraux, elle a succombé sous les coups du premier homme de génie qui s'est rencontré pour la soumettre.

Il nous faut cette république, déguisée sous une monarchie, au moyen du gouvernement représentatif.

La charte, toujours la charte, avec les modifications que la raison et le besoin public ont indiquées.

Enfin les couleurs tricolores, couleurs admirables, qui ont figuré dans toutes les parties du monde, sur les bords du Nil, du Jourdain, du Tibre, du Pô, du Tage, du Danube et du Boristhène.

Nous n'entreprendrons pas de faire l'éloge du prince appelé à régir notre nouveau gouvernement. Le plus populaire des écrivains, Paul-Louis Courier, vigneron, s'en est chargé pour nous.

(National.)

Mr Fontan doit être mis aujourd'hui en liberté.

— Sur quelques places publiques et dans un grand nombre de cours des maisons de Paris, on voit d'anciens militaires ou gardes nationaux, former au maniement des armes les jeunes gens qui se présente de bonne volonté.

La plupart des citoyens se décore du ruban aux trois couleurs. Dans peu il y aura, sans doute, unanimité sur ce point. Tout autre insigne, en effet, est celui d'une famille ou d'un parti. Le drapeau tricolore est le seul national. Il est l'emblème de la véritable liberté.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Depuis trois jours, le cours de la justice est suspendu ; les magistrats ont cessé de la rendre au nom du roi, qui est absent de la capitale et ne pourrait y rentrer que par la force des baïonnettes, désormais impuissante. La plupart des avocats ont pris des armes, et ont les voit sur les places publiques, tantôt combattre contre les ennemis des lois, tantôt élever généreusement leur voix en faveur des soldats faits prisonniers, et là aussi, sauver des accusés plus malheureux peut-être que coupables. »

Le rédacteur en chef de ce journal, qui n'a pas quitté le fusil depuis trois jours, annonce que, dès demain, il est impossible aux rédacteurs de la *Gazette des Tribunaux*, de se partager entre les devoirs du citoyen sous les armes et les soins qu'exige la publication du journal.

— On a trouvé dans les poches d'un grand nombre de soldats tués, une somme assez considérable d'argent. Les citoyens même les plus pauvres n'y touchaient point et ne s'emparaient que des cartouches.

— On a vainement essayé de donner de l'argent aux ouvriers qui ont pris une part si glorieuse à notre nouvelle révolution. Une personne qui voulait, hier soir, leur distribuer mille écus, n'a pu leur faire accepter une seule pièce de vingt sous.

— Cette nuit, il a passé à Puntin un régiment de cavalerie, paraissant venir de Vincennes. Il escortait un train d'artillerie de 20 à 22 pièces de canon ; et se dirigeait vers la barrière l'Étoile, mais très-en-dehors du mur d'enceinte de la capitale. On évalue à 30 pièces au plus l'artillerie réunie à St-Cloud. Mais il est déjà certain qu'elles ne serviront qu'à couvrir une retraite, si elles servent.

— M. Farcy, rédacteur du *Globe*, est mort dans les bras du docteur Jules Loyson.

— La garde nationale du corbeil s'est emparée, dans la soirée de mercredi, de la poudrière d'Echarcon, située sur la petite rivière d'Essonne. C'est une prise importante dans les circonstances. Les ouvriers de la papeterie ont puissamment contribué à ce succès.

— Cinq ou six cents hommes de la garde nationale du Havre, réorganisée aussitôt qu'on a eu connaissance des évènements de Paris, se sont mis en route pour marcher sur la capitale. Le commissaire de police s'étant présenté chez l'imprimeur du *Phare*, a été repoussé, et le colonel du régiment a refusé d'ordonner à ses soldats d'enfoncer les portes de l'imprimeur.

*Saint-Denis.* — Ce qui restait de la garde royale et de la gendarmerie a rendu les armes hier jeudi, de six à sept heures du soir ; ils étaient environ 600 ; ils ont jeté des cartouches dans les puits. Le maire, M. Chambault, a distribué lui-même les armes aux habitans qui se sont formés en garde nationale. L'école royale de clercs a renvoyé tous les élèves chez leurs parens.

11 heures du soir.

On voit arriver à chaque moment au poste de la Bourse et aux différens quartiers de la garde nationale, des gardes royaux vêtus en paysans, sans moustaches, qui fraternisent avec nos soldats-citoyens. L'officier qui nous communique ces détails nous annonce que huit barils de poudre et deux de cartouches, trouvés à l'École Militaire, ont été transportés au quartier-général.

— Il est minuit, et 250 hommes de la garde royale viennent d'être conduits par le peuple au poste de l'hôtel-de-ville, où ils ont fait leur soumission au gouvernement provisoire.

2 heures après-midi.

Le roi Charles X est parti de St-Cloud ce matin à trois heures. La duchesse de Berri et le duc de Bordeaux étaient dans sa voiture. Le dauphin n'est parti qu'à cinq heures.

La garde royale rentre dans Paris. Des détachemens de la milice parisienne sont allés au-devant d'elle avec de vivres, dont ces troupes n'ont reçu aucune distribution régulière depuis deux jours.

Le duc d'Orléans est arrivé à Paris ce matin. Il s'est présenté au peuple décoré de couleurs nationales. La proclamation suivante vient d'être affichée.

#### HABITANS DE PARIS,

Les députés de la France, en ce moment réunis à Paris, m'ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume.

Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers à me placer au milieu de votre héroïque population et à faire tous mes efforts pour vous préserver des calamités de la guerre civile et de l'anarchie.

En rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil les couleurs glorieuses que vous avez reprises, et que j'avais moi-même long-temps portées.

Les chambres vont se réunir et aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

Une charte sera désormais une vérité.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

#### PROCLAMATION

ADRESSÉE AUX FRANÇAIS PAR LES DÉPUTÉS DES DÉPARTEMENTS RÉUNIS À PARIS.

Français !

La France est libre. Le pouvoir absolu levait son drapeau ; l'héroïque population de Paris l'a abattu. Paris attaqué a fait triompher par les armes la cause sacrée qui venait de triompher en vain dans les élections. Un pouvoir usurpateur de nos droits, perturbateur de notre repos, menaçait à la fois la liberté et l'ordre ; nous rentrons en possession de l'ordre et de la liberté. Plus de crainte pour les droits acquis ; plus de barrière entre nous et les droits qui nous manquent encore.

Un gouvernement qui, sans délai, nous garantisse ces biens, est aujourd'hui le premier besoin de la patrie. Français, ceux de vos députés qui se trouvent déjà à Paris se sont réunis, et, en attendant l'intervention régulière des chambres, ils ont invité un Français qui n'a jamais combattu que pour la France, M. le duc d'Orléans, à exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume. C'est à leurs yeux le plus sûr moyen d'accomplir promptement par la paix le succès de la plus légitime défense.

Le duc d'Orléans est dévoué à la cause nationale et constitutionnelle. Il en a toujours défendu les intérêts et professé les principes. Il respectera nos droits, car il tiendra de nous les siens. Nous nous assurerons par des lois toutes les garanties nécessaires pour rendre la liberté forte et durable.

Le rétablissement de la garde nationale avec l'intervention des gardes nationaux dans le choix des officiers.

L'intervention des citoyens dans la formation des administrations départementale et municipale.

Le jury pour les délits de la presse ; la responsabilité légalement organisée des ministres et des agens secondaires de l'administration.

L'état des militaires légalement assuré.

La réélection des députés promus à des fonctions publiques.

Nous donnerons enfin à nos institutions, de concert avec le chef de l'état, les développemens dont ils ont besoin.

Français, le duc d'Orléans lui-même a déjà parlé, et son langage est celui qui convient à un pays libre : « Les chambres vont se réunir, vous dit-il, elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation. Une charte sera désormais une vérité. »

Étaient présens, 90 députés.

(Extraits du MESSAGER.)

Hier, une réunion de députés composée de MM. le général Gérard, comte de Lobau, Laffitte, Casimir Périer et Manguin, s'est rendue, à travers la fusillade, chez M. le maréchal duc de Raguse. C'est M. Laffitte qui a porté la parole : il a représenté vivement à M. le maréchal l'état déplorable de la capitale, le sang coulant de toutes parts, la mousquetade retentissant comme dans une ville prise d'assaut; il l'a rendu personnellement responsable, au nom des députés de la France assemblés, des conséquences fatales d'un si triste événement.

M. le maréchal a répondu : « L'honneur militaire est l'obéissance. »

« — Et l'honneur civil ! a repris M. Laffitte, c'est de ne point égorger les citoyens ! »

Alors M. le maréchal a dit :

« Mais, Messieurs, quelles sont les conditions que vous proposez ? »

« — Sans trop préjuger de notre influence, nous croyons pouvoir répondre que tout rentrera dans l'ordre aux conditions suivantes : le rapport des ordonnances illégales du 26 juillet, le renvoi des ministres et la convocation des chambres le 3 août. »

Le maréchal est convenu que, comme citoyen, il pouvait bien ne pas désapprouver, partager même les opinions de messieurs les députés; mais que, comme militaire, il avait des ordres, et qu'il ne faisait que les exécuter; que cependant il s'engageait à mettre, dans une demi-heure, ces propositions sous les yeux du roi.

Mais au surplus, a ajouté M. le maréchal, si vous voulez, messieurs, avoir à ce sujet une conférence avec M. de Polignac, il est ici tout près, je vais aller lui demander s'il peut vous recevoir.

Un quart d'heure s'est écoulé, M. le maréchal est revenu avec la figure altérée, et a dit à MM. les députés que M. de Polignac lui avait déclaré que les conditions proposées rendraient toute conférence inutile.

« C'est donc la guerre civile, a dit M. Laffitte. »

M. le maréchal s'est incliné, les députés se sont retirés.

— Il est avéré maintenant que M. de Pol.... a payé des agens pour incendier la Normandie.

— L'école polytechnique s'est couverte de gloire. Elle a dirigé les mouvemens avec autant d'habileté que de prudence. Il était beau de voir ces jeunes gens, espoir de la patrie, donner un exemple aussi glorieux et si unanimement, si spontanément suivi par toute la population de la capitale.

— Rouen, Saint-Quentin, et sans doute quelques autres villes, ont institué des commissions constitutionnelles chargées de veiller à la sûreté des citoyens. MM. de Murat, préfet de la Seine-Inférieure, et de Martinville, maire de Rouen, ont pris la fuite.

(Extrait du JOURNAL DE PARIS.)

La caserne de Babylone a été prise et reprise plusieurs fois par les sections du faubourg Saint-Germain. Au premier rang un jeune homme se faisait distinguer par son intrépidité. Au retour, épuisé du fatigue, il tombe sur la place des Petits-Pères. On lui porte secours : c'était une femme.

— Déjà un assez grand nombre de boutiques de diverses marchandises ont été ouvertes aujourd'hui dans Paris.

— Les troupes de la caserne de l'école militaire ont capitulé ce matin, après avoir demandé pour toute condition qu'on les laissât sortir avec armes et bagages. Cette soumission leur a été accordée, et ils ont traversé le village de Passy, la crosse en l'air.

— Hier, les écuries du roi tenaient encore. Aujourd'hui elles sont entièrement évacuées.

— Deux riches manufacturiers, députés de la ville de Rouen, sont arrivés ce matin à Paris, annonçant le prochain départ d'un renfort considérable envoyé au secours des Parisiens. On assure que ce renfort se monte à 40,000 hommes. Les députés de Rouen, accompagnés de M. Carrel, l'un des rédacteurs du *National*, sont repartis pour échelonner ce renfort sur la route, en attendant de nouveaux ordres. A Rouen et dans toutes les villes de la Normandie, le changement de système s'opère sans trouble; toutes les populations sont avides d'ordre et de repos. Meaux aspire au moment où la paix sera rétablie; mais aussi chacun se tient prêt à repousser l'agression des ennemis de la liberté et de la France.

— Nous apprenons à l'instant que M. Benjamin-Constant, retenu à la campagne, où il s'était rendu plusieurs jours avant les événemens du 26, et où il était retenu dans son lit par une opération douloureuse, s'est fait transporter à Paris, pour se réunir à ses collègues, dont il avait d'ailleurs autorisé plusieurs, notamment M. Casimir Perrier, d'adhérer à tout ce que ses collègues feraient.

— L'ex-grand aumônier de France, le cardinal de Croÿ, a été chassé de Rouen.

— Les portes de Sainte-Pélagie ont été ouvertes. On assure que les détenus pour dettes ont seuls été mis en liberté.

Marché de Namur du 3 août.			
	Fl.	Cts.	100 <sup>es</sup> .
Blé-froment roux, la rasière . . . . .	9	44	52
Seigle. . . . .	4	99	65
Avoine . . . . .	3	25	45
Pommes de terre d'été. . . . .	1	67	14
Beurre. . . . .	0	79	28

## ANNONCES.

505. Très-belle rente à vendre de la main à la main.

Une rente de 313 florins 45 cents au capital de 9142 florins 85 cents due par privilège sur très-bonnes hypothèques situées dans l'arrondissement de Namur, est à vendre de la main à la main.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, à M. Delvigne, agent d'affaires et de plusieurs compagnies d'assurances, rue de Bruxelles, n° 107, à Namur.

249. Plusieurs capitaux très-importans et autres à placer.

S'adresser à M. Delvigne, agent d'affaires et de plusieurs compagnies d'assurance, rue de Bruxelles, n° 107, à Namur.

516. Etablissemens de bains.

Le Sr Jean-Noël Delfosse et Ce, a l'honneur de prévenir qu'il vient de former à Jambe, faubourg de Namur, un établissement public de bains. Le local, joignant le jardin de M. Lemielle, est ouvert, depuis dimanche, 1<sup>er</sup> août, de cinq heures du matin à dix heures du soir : prix par personne, 47 cents.

474. Planches de sapin de Riga.

Le sieur Lesire-Misson a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir dans son magasin, établi rue Saint Nicolas, à Namur, un bel assortiment de bois de sapin et principalement 25,000 pieds environ de planches de Riga, sans nœuds et très-bien sciées de  $5/4$  de large sur un pouce d'épaisseur; les longueurs sont de 13, 14, 15, 17, 19 et 22 pieds.

Cette marchandise est de premier choix et d'une bonne qualité; le prix surtout en est très-modique.

Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, rue de l'Ange, n° 627, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.